

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	23 juin 2023
Numéro	23.216	Heure	11h05

Auteur-e(-s) : Groupes VertPOP, socialiste et Vert'Libéral-Le Centre

Lié à (facultatif) :

ad

Titre : Pour la mise en place d'une opération type « Papyrus » sur le territoire neuchâtelois

Contenu :

Le présent postulat demande que le Conseil d'État examine les modalités de mise en place d'une opération type « Papyrus » dans le canton de Neuchâtel afin de régulariser les personnes concernées (par exemple sur la base de l'article 30, alinéa 1, lettre *b*, de la Loi sur les étrangers (LEI) et de l'article 31 de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)), installées depuis longtemps dans le canton, mais sans statut légal, dans le but de leur permettre de s'insérer réellement dans la société à laquelle elles contribuent activement. De plus, le postulat demande également d'étudier toutes les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour accompagner le projet, notamment dans la lutte contre le travail au noir, qui contribue à la perpétuation de ces statuts indignes. Enfin, l'étude de la mise en place d'un dispositif permettant un accompagnement spécifique sur une durée adéquate et selon des modalités à déterminer une fois la régularisation effectuée est également demandée, afin de donner la possibilité aux personnes concernées de s'autonomiser et de sortir de la précarité.

Développement (obligatoire) :

Dans le canton de Neuchâtel, des personnes, des couples et des familles résident et travaillent sur le territoire cantonal, bien souvent depuis fort longtemps, mais, pour diverses raisons liées à leur parcours de vie, ne bénéficient pas de statut légal, quand bien même elles contribuent à la vie sociale, économique et culturelle neuchâteloise. Cette situation permet d'exercer une pression à la baisse sur les salaires neuchâtelois, particulièrement dans certains secteurs d'activité comme l'hôtellerie-restauration, l'économie domestique ou encore la construction.

L'opération « Papyrus » menée dans le canton de Genève a permis de régulariser un nombre important de personnes et de familles vivant sur le territoire genevois dans des conditions de très grande précarité et travaillant, par nécessité, de manière illégale. Pour ce faire, le canton de Genève s'est appuyé sur les dispositions des articles 30, alinéa 1, lettre *b* de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et sur l'article 31 de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). Cette opération, menée dans le cadre strict de la loi, a permis ainsi de lutter contre le travail au noir et de redonner une dignité à ces personnes qui vivent cachées, craignant le moindre accident ou coup du sort. Les travailleuses et les travailleurs sans papiers viennent remplir des tâches indispensables dans la société, nécessaires au fonctionnement de l'économie sans qu'on les reconnaisse. La régularisation contribue à cette reconnaissance et favorise la cohésion sociale.

Nous demandons ici au Conseil d'État de bien vouloir étudier les modalités de régularisation de la population sans statut légal vivant depuis longtemps dans le canton, dans les limites de ses compétences et de la loi, afin de permettre une meilleure intégration de ces populations et de lutter contre le travail au noir sur le territoire neuchâtelois en collaboration avec les actrices et les acteurs présent-e-s sur le terrain, les communes et la Confédération, et en bénéficiant du retour d'expérience du canton de Genève. Cette étude pourrait aussi permettre de dresser un état des lieux de la situation sur le territoire neuchâtelois.

L'étude Parchemins, réalisée par l'Université de Genève en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève, a analysé les effets de l'opération Papyrus genevoise. Elle a conclu aux effets positifs de l'opération, tout en soulignant certaines difficultés à surmonter pour les personnes régularisées, et recommande la mise en place d'un accompagnement spécifique pour que les bénéficiaires puissent réellement sortir de la précarité et être autonomes. Ainsi, outre la régularisation, il est également demandé d'examiner dans cette étude les possibilités d'instaurer un dispositif spécifique permettant une réintégration réussie, tant pour les personnes que pour la société.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Julien Gressot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Blaise Courvoisier	Adriana Ioset	Romain Dubois
Marc-Olivier Sauvain	Josiane Jemmely	Christine Ammann Tschopp
Margaux Studer	Vincent Martinez	Céline Barrelet
Armelle von Allmen Benoit	Jonathan Gretillat	Sarah Blum
Aurélié Gressot	Sarah Fuchs-Rota	Assamoi Rose Lièvre
Monique Erard	Pascale Ethel Leutwiler	Anne Bramaud du Boucheron
Jean-Marie Rotzer	Armin Kapetanovic	Martial Robert-Nicoud
Cloé Dutoit	Marina Schneeberger	Patrick Erard
Hermann Frick	Garance La Fata	Marc Fatton
Marie-France Vaucher	Olivier Beroud	Patricia Borloz
Émile Blant	Barbara Blanc	Fabienne Robert-Nicoud
Manon Roux	Sarah Curty	Nicolas de Pury
Fanny Gretillat	Clarence Chollet	Antoine de Montmollin
Céline Dupraz	Corinne Schaffner	Ella Romelli
Brigitte Neuhaus	Stéphanie Skartsounis	Niel Smith